Le 4 avril 2022, l'Administration a présenté aux représentants du personnel du Comité Technique Spécial des Préfectures sa nouvelle « **boite à outils** » dénommée **Missions Prioritaires Préfectures 2022 2025.** 

Ce document à l'intention des préfets, servira LOCALEMENT d'axe de travail sur 5 missions priorisées par le ministère :

- Le pilotage des crises et des politiques de sécurité,
- La garantie des libertés publiques et du respect de la loi,
- L'accompagnement de l'entrée, du séjour, du droit d'asile et de l'accès à la nationalité des étrangers en France,
- La mobilisation de l'expertise interministérielle au profit des territoires,
- L'élargissement et la diversification des modalités d'accueil des usagers.

Notre syndicat a participé activement aux discussions sur la création de ce document. Toutefois, certaines décisions ne nous satisfont pas !

## Notre syndicat est FAVORABLE:

- ⇒ Au renfort des équipes chargées du contrôle de légalité,
- ⇒ À la création de nouvelles sous-préfectures et à une évolution de leurs missions,
- ⇒ À la réaffirmation des 4 blocs de missions fondamentales de la direction ou du service des sécurités,
- ⇒ À la création d'un vivier d'agents dimensionné avec une capacité de transmission de leur savoir-faire,
- ⇒ À la garantie au cabinet d'avoir les ressources humaines et matérielles pour se mobiliser,
- ⇒ Au renforcement de la lutte contre la fraude,
- ⇒ À l'affectation prioritaire d'agents dans les services chargés de l'éloignement,
- ⇒ À la création d'un nouvel accueil physique PAN + ,
- ⇒ À la professionnalisation de l'accueil des préfectures.

## MAIS, notre syndicat reste **CONTRE**:

- ⇒ la réorganisation (fermeture) de CERT en charge des CNI PASSEPORTS,
- ⇒ la création de plateformes pour l'instruction de certains titres de séjour résiduels ou chronophages,
- $\Rightarrow$  la création de pôles de compétences thématiques ou territoriaux entre préfectures, sous-préfectures et les directions départementales interministérielles,
- ⇒ la création d'accueil virtuel via un chatbot.

Notre syndicat a dénoncé les points cruciaux, l'absence totale de définition des moyens humains, matériels et financiers alloués aux missions prioritaires des préfectures. Sans moyens supplémentaires prévus par le ministère, le renforcement de ces missions ne pourra se faire qu'en dégradant d'autres!!

Par contre, le gouvernement a trouvé des moyens pour maintenir en poste 30 sous-préfets à la relance comme sous-préfets d'arrondissement ou SG adjoints et créer 13 nouveaux sous-préfets « investissement » !

Et pour nous, mutualiser, dématérialiser, externaliser pour essayer de dégager des gains d'effectifs...Un COMBLE

NOTRE SYNDICAT REVENDIQUE LE RECRUTEMENT D'EFFECTIFS OBTENUS SUR D'AUTRES PERIMETRES DU MINISTERE.

LA POLITIQUE DE GESTION A DEUX VITESSES EN FONCTION DES PERIMETRES DOIT CESSER !!
NOUS SOMMES TOUS DES AGENTS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR !!!





